

ACTARES

Actionnariat pour une économie durable
AktionärInnen für nachhaltiges Wirtschaften

Rapport annuel 2006

1. Nouvelles directives de vote

Suite à leur acceptation lors de l'assemblée générale de novembre 2005, les lignes directrices de vote ont été mises en application en début d'année. Ce premier test a concerné 21 entreprises, représentant près de 80% de la capitalisation du SPI. Une délégation de membres du comité a été chargée de définir les votes en se basant sur les analyses de durabilité de Centre Info, des rapports annuels des entreprises, d'informations provenant d'ONG et de contacts propres.

Sur la base des lignes directrices, les positions fondamentales suivantes ont été exprimées :

- dans les cas où les salaires ou indemnités des dirigeants ont été jugées exagérées, le dividende proposé a été refusé (répartition déséquilibrée des bénéfices de l'entreprise)
- lors de manque de transparence, ou d'activités de l'entreprise violant manifestement les principes de la durabilité, le rapport d'activités annuel a été refusé
- la décharge au conseil d'administration a été refusée lorsque ce dernier a ignoré ou répondu de manière insatisfaisante aux questions posées par les actionnaires
- la ligne directrice n°5 concernant la répartition entre hommes et femmes dans les conseils d'administration a été appliquée de manière différenciée : la réélection des candidats masculins a été approuvée pour des raisons de continuité, en revanche, pour les nouveaux membres, leur élection a été refusée s'il n'y avait pas au moins une candidature féminine proposée simultanément.

Dans l'ensemble, ACTARES a voté dans 65% des cas dans le sens des propositions des conseils d'administration. La situation a été très variable d'une entreprise à l'autre. On peut affirmer que ces directives ont fait globalement leurs preuves, et parler de succès. Des réactions positives ont été enregistrées à ce propos, et l'on a pu également noter un intérêt du côté des entreprises.

(Voir *ACTARES – Lettre d'information* n° 13, juin 2006)

2. Assemblées générales d'entreprises

2.1 Nestlé

ACTARES s'est exprimé de manière critique sur les contradictions entre le discours de Nestlé et sa politique sociale et environnementale. Par exemple, la contradiction entre les nouveaux emballages en matière synthétique du Frigor et l'engagement de Nestlé pour la diminution des émanations de CO₂ a été relevée. La référence à ces emballages a même valu à notre co-présidente Catherine Herold des applaudissements spontanés. Les réponses de la direction de l'entreprise sur cette question – et sur d'autres – ont été aimables, mais peu concrètes.

ACTARES a approuvé la proposition de modification des statuts, mais a soutenu d'autres adaptations comme la séparation des mandats et l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires des rémunérations pour chacun des membres du conseil d'administration. D'autre part, Antoinette Hauri, membre de notre comité, a relevé que la répartition hom-

mes/femmes au conseil d'administration et dans la direction de l'entreprise était insatisfaisante dans le contexte actuel. Cette intervention a également été saluée par de brefs applaudissements.

(Voir *ACTARES – Lettre d'information* n° 13, juin 2006)

2.2 Chimie bâloise et Pharma

Chez Roche et Novartis, les rémunérations exagérées et la sous-représentation des femmes dans les organes de direction ont fait l'objet de nos interventions.

Le dirigeant de Novartis, Daniel Vasella, a reconnu que des rémunérations de 10, 20 ou 30 millions étaient difficiles à justifier moralement.

Chez Syngenta, ACTARES posé des questions sur les limites à poser à la protection par des brevets. A côté des intérêts économiques, les aspects éthiques et sociaux doivent être pris en compte de manière équilibrée. A propos de la controverse sur l'herbicide hautement toxique Paraquat/Gramoxone®, ACTARES a en particulier critiqué leur commercialisation en Chine. Syngenta s'est contentée de répondre qu'il n'y avait pas d'alternative à ce produit sous les tropiques.

(Voir *ACTARES – Lettre d'information* n° 13, juin 2006)

3. Contacts avec les entreprises et d'autres institutions

3.1 Credit Suisse et UBS

BankTrack, un réseau d'organisations non-gouvernementales, a publié en janvier 2006 une étude sur les aspects environnementaux et sociaux des activités de 39 banques actives au niveau mondial. Sur un maximum de 4 points, le Credit Suisse n'en a obtenus que 0,45 et l'UBS 0,08 ! Etant donné la complexité du thème, ACTARES a demandé à ces deux banques pourquoi les standards existants ne sont pas rendus publics, si des règles internes étaient envisagées dans les domaines des droits humains, du climat et de l'énergie, et si une collaboration était envisageable avec des organisations non-gouvernementales pour leur élaboration et leur suivi.

Le Credit Suisse a réagi par une lettre de caractère plutôt général. De l'UBS, ACTARES a reçu par retour du courrier une invitation pour un entretien. Un de nos interlocuteurs a été Marco Suter, vice-président du conseil d'administration, responsable pour la Corporate Social Responsibility (CSR).

Lors de cet entretien, l'UBS a reproché à l'étude de BankTrack le fait que toutes les banques ont été analysées selon les mêmes critères, sans tenir compte que la plupart ne sont pas actives dans tous les domaines évalués. Il a été souligné que différents standards étaient à l'étude ou en phase d'analyse, en particulier au sujet des droits humains, et que les risques étaient évalués systématiquement pour toutes les activités.

ACTARES a insisté sur son exigence que les banques fournissent des informations détaillées sur toutes les activités et leurs risques potentiels. Lors des assemblées générales des deux grandes banques, ACTARES est intervenue prioritairement sur cette demande. Le thème des indemnités et des salaires exagérés n'a été abordé que succinctement, car il a été largement traité par d'autres actionnaires.

(Voir *ACTARES – Lettre d'information* n° 13, juin 2006)

3.2 Travaux d'étudiants sur le réchauffement climatique

Le réchauffement climatique est à la une dans les media. Le cercle de ceux qui admettent qu'il a un impact sur les conditions météorologiques et menace nos conditions de vie s'élargit. Pour pouvoir s'exprimer de manière crédible sur ce sujet, ACTARES a initié et cofinancé des études scientifiques qui étudient des standards et des stratégies dans le domaine de la protection climatique. Ces études sont réalisées dans le cadre d'un séminaire d'étudiants et d'un travail de Master, que nous suivons en tant que conseillers.

Les autres partenaires sont l'association "myclimate" qui propose des méthodes pour réduire et compenser les gaz à effet de serre, de même que l'organisation proche de l'EPF "seed sustainability" qui encourage et coordonne des travaux d'étudiants dans le domaine du développement durable.

Nous tenons ici à remercier encore la personne qui nous a permis, grâce à un don généreux, de réaliser ce projet sans que son financement soit imputé à notre budget ordinaire.

(Voir ACTARES – *Lettre d'information* n° 14, décembre 2006)

4. Participation à des procédures de consultation

4.1 Privatisation de Swisscom

Au début de l'année 2006, ACTARES a pris part à la consultation concernant la privatisation de Swisscom, et a fait deux propositions.

Dans le cas d'une privatisation, ACTARES souhaite l'entrée dans le capital d'un partenaire stratégique significatif, sur les plans financier et technique. Cette configuration serait par ailleurs beaucoup plus à même de servir de rempart contre une reprise hostile qu'un actionnariat trop morcelé.

Au cas où la Confédération conserverait une participation majoritaire dans le capital, ACTARES préconise un retrait de Swisscom de la bourse. Cette opération donnerait l'opportunité, par le truchement du prix de rachat exercé, de dédommager les petits actionnaires de la perte de valeur provoquée par les errements du gouvernement. Mais elle permettrait surtout au Conseil fédéral de conclure une alliance stratégique avec un partenaire solide et compétent, propre à assurer le développement à long terme de l'entreprise.

De toute manière, il faut agir pour que les restrictions imposées à Swisscom soient levées le plus tôt possible.

(Voir ACTARES – *Lettre d'information* n° 13, juin 2006)

4.2 Révision du droit de la société anonyme

ACTARES a pris position, dans le cadre de la procédure de consultation, en faveur des propositions de modification présentées. La transparence accrue et le renforcement du contrôle par l'actionnaire élargissent notre champ d'action.

L'unique réserve d'ACTARES est suscitée par la proposition d'assouplir les procédures d'augmentation et de réduction de capital-actions. L'ampleur et la durée de la "marge de fluctuation" (jusqu'à la moitié du capital-actions sur une période de 5 ans) sont trop importantes.

Des améliorations dans l'exercice des droits des actionnaires sont nécessaires pour rendre plus faciles les possibilités d'obtenir des informations, d'émettre des propositions et de voter. Par exemple, le procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires ne doit plus être

considéré comme confidentiel. La procédure de délégation des droits de vote doit être unifiée. La jungle des différentes procédures actuelles est tout à fait inutile.

(Voir *ACTARES – Lettre d'information* n° 13, juin 2006)

5. Contacts avec d'autres institutions

5.1 Table ronde

Pour intensifier le contact avec ses membres collectifs, en particulier avec les ONG, ACTARES les a invités en décembre à une première rencontre. Lors de cet échange d'idées, des stratégies ont été analysées sur les moyens à mettre en oeuvre par ACTARES pour le développement de son réseau dans ce milieu.

6. Affaires internes

6.1 Membres

Au 31 décembre 2006, notre association comptait 831 membres, dont environ 15 personnes juridiques. De ces 831 membres, 165 sont des membres issus de notre action "Jubilé", qui ont reçu la qualité de membre en cadeau de la part d'un autre membre d'ACTARES.

6.2 Comité

Au 31 décembre 2006, le comité se composait de 9 membres, 5 dames et 4 messieurs. 4 membres viennent de Suisse romande et 5 de Suisse allemande. Le comité s'est réuni à six reprises en 2006, à Fribourg. Lors de notre dernière assemblée générale à Bienne ont été élues au comité Beatrice Adler, libraire, de Bâle, ainsi qu'Ursula Flury, conseillère en organisation, de Lucerne.

6.3 Du nouveau au secrétariat

Géraldine Berger nous a quittés fin août après plusieurs années d'activité au sein de notre secrétariat de Genève, pour donner une nouvelle orientation à sa carrière. Nous la remercions pour le sérieux et la qualité de son travail et lui souhaitons plein succès dans son activité future. Presque en même temps, nous avons pu engager Matthias Gallus à 50%, qui était notre stagiaire depuis le mois de février et relever le taux d'activité du responsable du secrétariat, Roby Tschopp, de 60 à 70%.

(Voir *ACTARES – Lettre d'information* n° 14, décembre 2006)

6.4 Groupes de travail

Le groupe "Programme" s'est réuni à plusieurs reprises pour organiser les contacts avec les entreprises et les interventions aux assemblées générales.

Le groupe "Ethique" composé d'environ 15 personnes s'est réuni trois fois en Suisse romande. Ont été abordés notamment les thèmes de l'affaire Swisscom et de la répartition des profits des entreprises.

6.5 Opération "Jubilé"

Pour le 5ème anniversaire d'ACTARES, le comité a imaginé une action spéciale, présentée dans la Lettre d'information n°12. Chaque membre a eu la possibilité d'offrir la qualité de membre gratuitement pendant une année à des amis ou connaissances. Cette idée a reçu

un écho favorable. Plus de 160 personnes en ont bénéficié. Seul un tout petit nombre a refusé l'offre de devenir membre gratuitement.

6.6 Rencontre-dîner à Genève

Comme à Bâle en 2004, nous avons invité en novembre nos membres et les personnes intéressées de la région genevoise à une rencontre suivie d'un repas en commun. Après une présentation par quelques membres du comité des activités d'ACTARES, et une discussion sur des sujets en rapport avec l'actualité, ont été évoquées les possibilités pour nos membres de participer de manière plus engagée à certaines de nos activités : participation aux assemblées générales des entreprises, groupes de travail chargés du suivi des activités de certaines entreprises, ou de thèmes transversaux comme le réchauffement climatique.

(Voir *ACTARES – Lettre d'information* n° 14, décembre 2006)

7. Relations publiques et recherche de membres

7.1 ACTARES - Lettre d'information

En 2006 on paru exceptionnellement trois éditions de notre lettre d'information, en janvier, juin et décembre. Dans le futur, il y en aura de nouveau deux par an. Tous les numéros déjà parus sont disponibles en français et en allemand sur internet (www.actares.ch). Sur notre site peuvent aussi être consultés nos statuts, la charte, les lignes directrices de votes définies en 2005, des informations sur le comité d'ACTARES et les membres, un glossaire et d'autres documents importants.

7.2 Annonces et encarts

ACTARES a fait à nouveau paraître des annonces ou a fait insérer des encarts dans différentes publications. L'idéal consiste dans la possibilité de lier une annonce à un article rédactionnel.